

Divorce a I amiable aves accord prealable

Par morliere, le 16/11/2008 à 15:05

voila mon epouse a quitte le domicile conjugal depuis le 1er juin 2008 en me reprochant d avoir des relations sur internet mais qui ne sont que virtuelles; est ce reconnu comme un cas de divorce

de plus je remboumprunts contractes pour payer des dettes et deouis le 1er juin j assume toutes les charges se rapportant a la maison que l on voudrait me faire vendre; or moi par principe je suis contre

n y aurail pas moyen de trover un compromis par exemple en lui payant un loyer mensuel jusqu a remboursement de la valeur de sa part due pour moitie merci d avance pour vos reponses

je vous laisse deux telephones pour de plus amples renseignements

tel fixe 0555704398 tel portable 0623937061

Par jeetendra, le 16/11/2008 à 15:30

bonjour, prenez contact avec un avocat, c'est obligatoire pour toute procédure de divorce, il vous conseillera la procédure la mieux adaptée à votre cas, cordialement